



Taxe de séjour sur camping

Par **gours87**, le **06/09/2011** à **00:21**

Bonjour,

J'ai acheté un mobilhome situé sur un camping. Celui-ci nous établit annuellement un contrat renouvelable, avec les modalités suivantes :

- Aucun frais financier à condition de laisser mon bien **5 semaines consécutives** pendant les mois de Juillet & Août . Pendant cette période, le camping perçoit la taxe de séjour des différents occupants.
- De mon côté, je fais aussi de la location de vacances pendant les autres mois de l'année ou je demande la taxe de séjour aux locataires saisonniers.

A mon grand étonnement, le camping vient de m'envoyer une facture pour la **taxe de séjour 2011 de 99€** (somme totale annuelle demandée par la municipalité). Il perçoit la taxe de séjour pendant 5 semaines et me la facture en totalité ? Aucun prorata ?

Celle-ci doit être reversée à la trésorerie municipale c'est pourquoi je ne suis pas d'accord ! Je veux bien réglé les différentes taxes de séjour de **MES locations** envers l'administration locale mais non celles du camping !

Qu'en est-il de la législation et de mes DROITS ou des solutions éventuelles (compromis, arrangements, etc,...) ?

Merci d'avance de vos réponses...